

Paris, le 7 janvier 2023

Répression contre la résistance aux bassines L'État ne nous fera pas taire

Un nouveau verdict d'une extrême violence a été prononcé vendredi 6 janvier par le tribunal de Niort à l'encontre de 4 militant·es résistant·es aux bassines : des peines de prison de 2 à 6 mois, des interdictions de territoires, des amendes ! Ces sanctions sont alignées sur celles prononcées il y a quelques semaines déjà par le même tribunal de Niort. La veille, une audience avait lieu au tribunal de La Rochelle, les réquisitions du parquet sont du même acabit : 5 à 6 mois de prison avec sursis et des dommages et intérêts de plus de 500 000 euros ! Verdict le 2 mars.

L'Union syndicale Solidaires dénonce avec force cette répression orchestrée par l'État en soutien au lobby agro-industriel. Nous apportons notre soutien aux militant·es condamné·es injustement pour l'exemple.

L'Union syndicale Solidaires apporte également tout son soutien aux Soulèvements de la Terre menacés de dissolution par le gouvernement qui va jusqu'à qualifier "d'éco-terrorisme" les actions militantes.

Les condamnations, les surveillances, les violences des forces de l'ordre, les menaces et attaques physiques à l'encontre de résistant·es ne nous feront pas taire. Comme l'a exprimé si justement Julien, un des porte-paroles du collectif Bassines non merci, "la violence qu'on subit n'est rien à côté de celle envers notre écosystème". On résistera jusqu'à l'abandon de la construction de méga-bassines.

Le 25 mars prochain, soyons à nouveau des milliers à nous mobiliser : Pas une bassine de plus !

A lire le communiqué de Bassine non merci, Soulèvement de la terre et Confédération paysanne : <https://lessoulevementsdelaterre.org/blog/la-necessite-de-la-resistance-assumee-face-a-la-justice>